



République et canton de Genève

**Département
de l'intérieur, de l'agriculture
et de l'environnement**

2, rue de l'Hôtel-de-Ville
Case postale 3918
1211 Genève 3
Téléphone 022 327 29 59
Télécopieur 022 327 88 22

PR 2221

Ville de Genève
Secrétariat général
Reçu le 11 JUIN 2003 Fô
No 248/03
Séance CA du
Décision:
A traiter par:

DÉCISION

du - 6 JUIN 2003

Copias:
 N. Hermann
 N. Ruffieux
 N. De Davel
 N. Naviaux
 N. Choffat
 scn

approuvant la délibération du Conseil municipal
de la Ville de Genève, du 9 avril 2003

vu l'article 68 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

**LE DÉPARTEMENT DE L'INTERIEUR, DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ENVIRONNEMENT**

DÉCIDE

La délibération du Conseil municipal de la Ville de Genève, du 9 avril 2003,
ayant pour objet :

**un crédit d'étude de 2 000 000 F destiné à l'étude d'aménagements
urbains liés au plan directeur des transports publics 2003 - 2006**

EST APPROUVÉE avec la remarque suivante :

En cas de non réalisation, ces frais d'étude devront être amortis dès l'année
suivant l'abandon du projet.

Le Conseiller d'Etat
chargé du département de l'intérieur,
de l'agriculture et de l'environnement

Robert CRAMER

Communiquée à :
Commune 3 ex
SFC 1 ex